

1

Tuto-base

Webcast à visionner avant un premier épisode pour acquérir les bases théoriques et pratiques de la thérapeutique homéopathique.

Objectifs : comprendre l'intérêt de la thérapeutique homéopathique et connaître son mode de prescription

vidéo

2

Premières ordonnances : le respiratoire

Syndromes grippaux - Rhinopharyngites aiguës et récidivantes - Bronchiolites, bronchites et toux répétées - Fragilité respiratoire et pollution.

Objectifs : distinguer les médicaments essentiels de l'appareil respiratoire et adapter sa prescription à la spécificité du patient

☐ Mardi 30/09/25 ou ☐ Jeudi 22/01/26

3

Pédiatrie

Atopie cutanée de l'enfant - Acné de l'adolescent - Troubles du sommeil et du comportement chez l'enfant.

Objectifs : distinguer les médicaments homéopathiques les plus fréquemment utilisés en pédiatrie courante et adapter sa prescription à la spécificité du patient

☐ Mardi 14/10/25 ou ☐ Jeudi 05/02/26

4

Troubles musculo-squelettiques

Traitement homéopathique de la douleur et de l'inflammation - Traitement aigu et traitement de fond de l'arthrose -

Traumatologie du sport, du travail et du quotidien.

Objectifs : distinguer les médicaments homéopathiques les plus fréquemment utilisés en traumatologie et adapter sa prescription à la spécificité du patient

☐ Mardi 04/11/25 ou ☐ Jeudi 12/03/26

5

Le psychologique

Troubles du sommeil de l'adulte - Trac et phobies - Anxiété du quotidien - Aide au sevrage médicamenteux - Approche homéopathique des dépressions.

Objectifs : distinguer les médicaments homéopathiques les plus fréquemment utilisés dans les troubles anxieux et adapter sa prescription à la spécificité du patient afin de limiter l'usage des psychotropes et benzodiazépines

☐ Mardi 18/11/25 ou ☐ Jeudi 26/03/26

6

Digestif

Gastralgie et reflux - MICI - Côlon irritable (constipation, diarrhées, douleurs...)

Objectifs : distinguer les médicaments essentiels de l'appareil digestif et adapter sa prescription à la spécificité du patient

☐ Mardi 02/12/25 ou ☐ Jeudi 04/06/26

7

Gynéco-obstétrique

Troubles du cycle - Syndrome prémenstruel - Bouffées de chaleur - Suivi homéopathique de la grossesse - Homéopathie et allaitement.

Objectifs : distinguer les médicaments homéopathiques essentiels en gynécologie et en cours de grossesse. Adapter sa prescription à la spécificité de la patiente

☐ Mardi 16/12/25 ou ☐ Jeudi 18/06/26

8

Soins de support en oncologie

Atténuer les effets secondaires des différents traitements et optimiser le patient physiquement et psychiquement.

Objectifs : distinguer les grands médicaments homéopathiques essentiels dans l'accompagnement des effets secondaires des traitements oncologiques

☐ Mardi 06/01/26 ou ☐ Jeudi 02/07/26

Inscription en ligne sur ffsh.fr

ou bulletin d'inscription à retourner à l'adresse suivante* : SMB 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

*Merci d'envoyer un courrier simple ou a maxima une lettre suivie, pas de recommandé qui ne ferait que retarder la réception

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Statut : ☐ Libéral(e) ☐ Salarié(e) ☐ Mixte ☒ RPPS : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

Tél : _____ email : _____

Facturation : ☐ Adresse professionnelle ☐ Adresse personnelle☐ Autre adresse : _____

Cocher la (les) formation(s) choisie(s) :

Tuto-base ☐ OffertÉpisode 2 ☐ 30/09/25 ou ☐ 22/01/26Épisode 3 ☐ 14/10/25 ou ☐ 05/02/26Épisode 4 ☐ 04/11/25 ou ☐ 12/03/26Épisode 5 ☐ 18/11/25 ou ☐ 26/03/26Épisode 6 ☐ 02/12/25 ou ☐ 04/06/26Épisode 7 ☐ 16/12/25 ou ☐ 18/06/26Épisode 8 ☐ 06/01/26 ou ☐ 02/07/26

Total : _____ épisode(s) X 45€ = _____ €

Cachet professionnel

Si vous n'en avez pas,
joindre un justificatif professionnel

Titre : Webinaires homéopatiques

Durée : 2h00/ webinaire - de 20h00 à 22h00

Tarifs : 45€/webinaire (application Zoom). Le prix de la formation comprend : le tuto-base (offert pour toute inscription à un webinaire), les supports de cours téléchargeables sur le site ffsh.fr. Possibilité de régler par chèque à l'ordre de la SMB ou par CB en ligne. Possibilité de régler en plusieurs fois sans frais.

Prise en charge : La SMB est enregistrée organisme de formation professionnelle sous le n°11 94 08484 94 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) et Datadockée. Ainsi nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, le FIFPL, le FAFPM... sous réserve de modification des modalités de prise en charge et de vos crédits disponibles. Non éligible au crédit d'impôt. Consulter les barèmes et démarches sur <https://ffsh.fr/prise-en-charge/>

Dates

- Épisode 2 : mardi 30/09/25 ou jeudi 22/01/26 ► Épisode 5 : mardi 18/11/25 ou jeudi 26/03/26 ► Épisode 7 : mardi 16/12/25 ou jeudi 18/06/26
► Épisode 3 : mardi 14/10/25 ou jeudi 05/02/26 ► Épisode 6 : mardi 02/12/25 ou jeudi 04/06/26 ► Épisode 8 : mardi 06/01/26 ou jeudi 02/07/26
► Épisode 4 : mardi 04/11/25 ou jeudi 12/03/26

Intervenants : Tous praticiens, experts en homéopathie.

Pré-requis : Être professionnel de santé : médecin, pharmacien, préparateur, sage-femme, dentiste - Formation accessible aux débutants en homéopathie.

Objectifs généraux : Intégrer des solutions homéopathiques simples et savoir appliquer ces compétences aux pathologies du quotidien • Enrichir et adapter sa prescription à la spécificité du patient • Appliquer le Cercle d'Aide à la Prescription® • Rédiger une ordonnance qui respecte les différentes voies de prescription médicale.

Modalités d'évaluation : Quiz d'autoévaluation disponibles avant et après le webinaire.

Méthode et outils : La vidéo «tuto-base» doit être visionnée avant de participer au webinaire • Les webinaires peuvent être librement suivis dans l'ordre qui conviendra au stagiaire • Pédagogie interactive avec présentation PowerPoint • Supports de cours et replays disponibles à l'issue de la formation et à condition de la présence effective du stagiaire • Abonnement à la revue des Cahiers au tarif préférentiel, et vente de livres.

Modalités d'inscription : Dès réception de la demande, nous vous adressons un contrat ou une convention. L'inscription est validée une fois le contrat ou convention signé(e) par le stagiaire et l'école et est signifiée par email. Inscription possible jusqu'à la veille du début de la formation et dans la limite des places disponibles.

• Si vous êtes en situation de handicap, [contactez-nous](mailto:formations@ffsh.fr) : formations@ffsh.fr

Contact : SMB-FFSH 72, av du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort. 01 56 96 98 27. formations@ffsh.fr



Politique des données personnelles : <https://ffsh.fr/politique-de-confidentialite/>

Conditions Générales de Ventes

Objet et champ d'application : Toute commande de formation implique l'acceptation des conditions générales de vente.

Documents contractuels : Le secrétariat délivre sur demande tout élément administratif utile (attestations de paiement, de présence, facture-convention).

Prix, facturation et règlement : Tous nos prix sont indiqués TTC. L'Ecole est exonérée des impôts commerciaux Art 261 du CGI. Les formations de plus de 3 jours sont sujettes à adhésion à l'Ecole, le tarif indiqué comprenant ce prix. Pour être enregistrée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

Prise en charge par un organisme gestionnaire agréé : La demande de prise en charge des frais de formation doit être réalisée par le stagiaire à l'organisme gestionnaire compétent (OPCO, FIF-PL, FAF-PM, selon éligibilité de la formation...). La SMB ne saurait être tenue responsable de la non-prise en charge finale des frais de formation (manque de crédits, absence, manque de signature, revirement de situation des organismes paritaires).

Conditions d'annulation : Le stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient 10 jours avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse formations@ffsh.fr. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire survenant dans les 10 jours ouvrés et sur une formation uni-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une séance unique sur une formation pluri-journalière, le montant total de l'inscription reste dû. Une séance de rattrapage peut être proposée dans une autre session à titre gracieux.

Dans le cas d'une annulation par le stagiaire d'une formation pluri-journalière, les journées déjà suivies et la séance survenant dans les 10 jours ouvrés restent dues.

La SMB se réserve le droit d'annuler ou déplacer dans le temps ou l'espace une formation selon l'effectif et/ou les contraintes imposées par le calendrier, le lieu des cours, la météo, ou tout autre événement indépendant de sa volonté.

Loi applicable : Les Conditions Générales relèvent de la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil.

Questionnaire obligatoire

Votre parcours :

- ☐ Je suis débutant(e) en homéopathie
☐ J'ai déjà suivi des sessions d'initiation ou d'information
☐ Je suis prescripteur/trice non formé(e)
☐ Je suis prescripteur/trice formé(e) et souhaite me perfectionner

Vous vous formez en homéopathie :

- ☐ A la demande de vos patients
☐ A la demande de votre employeur
☐ Pour évoluer professionnellement
☐ Pour évoluer personnellement
☐ Autre :

Vos attentes :

- ☐ Des connaissances théoriques
☐ Des connaissances pratiques
☐ Connexion avec mes pairs
☐ Temps d'échanges / débat avec les intervenants

Par quels moyens pédagogiques ?

- ☐ Cours magistral
☐ Travail en petit groupe
☐ Travail chez soi modéré
☐ Autre :

Votre formation sera réussie si... :

.....

.....

.....

.....

